

COMMUNE DE FORS

Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 15 décembre 2003

- **Séance du 15 décembre 2003** Nombre de membres en exercice : 14
- **Date de la convocation 4 décembre 2003** Nombre de votants : 13
- **Date d'affichage 19 décembre 2003** Nombre de procurations :

L'an deux mille trois, le 15 décembre à 20 h 30, le conseil municipal de cette commune dûment convoqué le 4 décembre 2003, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel BRAULT, Maire,

Présents : BRAULT Michel, BARBOT James, POUGNARD Dominique, BEAUMONT Philippe, BOUCHAUD Guy GUIOCHON Rémy, FORT Alain, SABOURIN Hervé, BOUCHENY Patrick, BASTIEN Claire, DELGUTTE Stéphanie, TROUVÉ Yannick, TESSIER Raymond,

Absents et excusés : ANTOINE Sylvain

Secrétaire de Séance : DELGUTTE Stéphanie

ENTREE DE SAINT SYMPHORIEN DANS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une demande d'adhésion à la Communauté de communes Plaine de Courance a été formulée par la commune de Saint-Symphorien. Le conseil communautaire de Plaine de Courance, réuni le 03 décembre 2003, a émis un avis favorable à cette adhésion. Conformément à la procédure en vigueur, il est nécessaire que les communes membres de la Communauté de communes se prononcent sur cette demande d'adhésion.

Le conseil municipal, après délibération à l'unanimité, se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de Saint-Symphorien à la CCPC à compter du 1^{er} janvier 2004.

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA RESTRUCTURATION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Afin d'améliorer la qualité et la sécurité de la distribution, le Syndicat mixte d'études, de production et de distribution d'eau potable de la vallée de la Courance envisage une restructuration complète portant sur les ressources tout autant que sur les grandes artères de distribution. **Les objectifs de ce projet sont :**

- améliorer et homogénéiser la qualité de l'eau distribuée sur l'ensemble du territoire du Syndicat mixte de la vallée de la Courance, soit 17 communes concernées ;
- assurer des moyens de substitution en cas de problèmes sur les ressources exploitées par le Syndicat.

Le conseil municipal formulera un avis qui sera transmis et joint à l'enquête d'utilité publique.

5. VIABILITE EN ENERGIE ELECTRIQUE DE LA PARCELLE ZE 137 route de Chizé

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- prennent acte de la répartition financière de prise en charge de l'extension de réseau électrique sur la parcelle ZE 137 située route de Chizé, commune de Fors,
- donnent leur accord de principe sur l'extension du réseau électrique à cette parcelle.